

GNL Québec Inc --- Réponses DQ44

1. Au chapitre des revenus gouvernementaux, le projet Énergie Saguenay générerait près de 27 millions de dollars par année dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pendant la période de construction et 3 M\$ par année pendant la période d'exploitation. Les revenus de la parafiscalité durant ces périodes se chiffrent, respectivement, à 54 M\$ et 4 M\$ annuellement (PR3.5, p. 487 PDF). Veuillez préciser à quelles instances régionales ces revenus gouvernementaux et parafiscaux seraient versés.

Le MISQ ne produit pas d'estimations régionales et les résultats sont calculés pour l'ensemble du territoire du Québec. Or, puisque le projet Énergie Saguenay constitue une première pour la province et que l'ensemble des activités auront lieu sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est possible de poser l'hypothèse que la majorité des impacts directs se matérialiseront sur ce territoire.

Il est considéré que les retombées dites « locales » seront principalement dues à la construction de l'usine et des installations maritimes ainsi qu'à l'exploitation de ces immobilisations.

L'hypothèse utilisée considère donc que les retombées locales seraient composées des effets directs escomptés pour le gouvernement provincial. **Les effets escomptés sur le gouvernement fédéral sont exclus du calcul d'estimation des retombées locales.** Cependant, il n'est pas possible à ce jour de préciser à quelles instances régionales ces revenus gouvernementaux et parafiscaux seraient versés car il en est de la prérogative du gouvernement provincial de distribuer et partager ces différents revenus en fonction de leurs politiques et de leur budget.

Les revenus gouvernementaux du gouvernement du Québec incluent les impôts sur les salaires et traitements, les taxes de ventes et les taxes spécifiques (ex. : taxes sur l'essence et les carburants, taxe sur les divertissements, bénéfices commerciaux sur l'alcool et la loterie, taxes sur le capital, licences des véhicules automobiles, amendes et pénalités, licence pour débit de boisson), alors que la parafiscalité québécoise inclut les cotisations aux différents fonds de sécurité, soit le RRQ, le FSS, la CNESST et le RQAP.

Le MISQ ne ventile pas l'assignation régionale de ces revenus gouvernementaux et parafiscaux. Selon les politiques en vigueur, le gouvernement provincial peut verser ces revenus à toutes instances par le biais d'une multitude de programmes et/ou de budgets. Ces revenus pourraient par exemple contribuer à des initiatives en développement économique, des investissements en infrastructures sur le territoire ou au budget de développement touristique régional.

Les tableaux suivants présentent les effets directs escomptés pour le gouvernement provincial, en matière de revenus gouvernementaux et de parafiscalité, pour les phases de construction (un an, sur une durée totale estimée à quatre ans) et d'exploitation (annuelle).

	REVENUS GOUVERNEMENTAUX (GOUVERNEMENT PROVINCIAL)	PARAFISCALITÉ (GOUVERNEMENT PROVINCIAL)
	EN MILLIERS DE DOLLARS	
Construction de l'usine, des réservoirs et des installations maritimes (un an)	26 870	53 857
Exploitation de l'usine, des réservoirs et des installations maritimes (annuelle)	3 082	4 062

2. Est-ce que GNL Québec a envisagé de verser des redevances, à titre de dédommagement, aux municipalités dont l'activité économique, notamment récréotouristique, pourrait être affectée par le projet Énergie Saguenay ? Est-ce que des discussions en ce sens ont été amorcées ou sont en cours ?

Différentes avenues ont été considérées à cet égard.

Depuis l'annonce du projet en 2014, GNL Québec a effectué du travail sur le terrain afin d'informer et de consulter les élus et des acteurs touristiques et recueillir leurs propositions, préoccupations et commentaires. À travers ces rencontres, des demandes ont été formulées à l'entreprise et considérées dans leur ensemble afin de bonifier le projet. À titre d'exemple, à l'été 2019, la Ville de Saguenay a soulevé l'idée de mettre sur pied un fond régional vert pour soutenir des projets en énergie renouvelable et en développement durable. Ce fond serait supporté par des entreprises régionales, dont GNL Québec. GNL Québec a accueilli favorablement cette demande et démontré une ouverture à y participer. Puisque le projet est encore sous évaluation environnementale, aucune autre démarche supplémentaire n'a été faite à ce sujet, mais il est clair que l'entreprise souhaite poursuivre et renforcer son implication dans son milieu à titre de citoyen corporatif responsable.

Concernant l'industrie touristique, une table de travail a été mis sur pied en 2019. Cependant, en raison de la pandémie, les travaux du comité ont été remis à plus tard. L'objectif est d'arriver à un projet d'entente avec l'industrie et particulière avec le Parc aventure Cap Jaseux, voisin du projet situé sur la rive nord de la Rivière Saguenay.

La cohabitation réussie étant l'un des objectifs visés par l'entente, il a été proposé que GNL Québec participe à des activités de planification stratégique du Parc aventure Cap Jaseux dans l'optique de favoriser l'intégration et la cohabitation de leurs projets d'aménagement et activités avec Énergie Saguenay. Les contributions proposées de GNL Québec sont les suivantes :

- Partage d'information et de données
- Prêt d'expertise
- Participation financière à des études conjointes rendues nécessaires par l'existence d'Énergie Saguenay

GNL Québec est aussi consciente que l'amplification du débat médiatique négatif entourant la réalisation du projet Énergie Saguenay pourrait, nonobstant la réussite des efforts d'atténuation et d'intégration déployés, avoir un impact sur les activités du Parc Aventures Cap Jaseux en termes d'attrait touristique et de rayonnement et de rétention de la main-d'œuvre et que des actions et activités spécifiques pourraient être nécessaires pour atténuer ce potentiel impact.

L'engagement de GNL Québec est de relancer les activités de la table au courant de l'année 2021. D'une façon plus large, GNL Québec a toujours été ouverte à favoriser une cohabitation harmonieuse. Par ailleurs, l'entreprise valorise le dialogue et l'échange avec les parties prenantes susceptibles d'être affectées par son projet. GNL Québec réitère donc son engagement et souhaite reprendre les discussions dès que possible. De plus, l'annexe 1 propose un résumé des retombées économiques telles qu'évaluées par Mallette dans le cadre du processus environnemental.

3. Lors de la première partie des audiences, vous avez indiqué que des discussions sont en cours avec des compagnies d'assurance afin de couvrir les risques inhérents au projet Énergie Saguenay. Veuillez préciser quels sont les types de risques généralement couverts par les compagnies d'assurance internationales spécialisées dans votre sphère d'activité ainsi que l'ampleur des couvertures recherchées. Veuillez fournir la réponse pour la phase de construction et la phase d'exploitation.

Avant de rentrer plus en détails dans les différentes couvertures d'assurance en lien avec notre sphère d'activité, il est important de rappeler que la souscription de ces assurances est une étape obligatoire et très encadrée lors du financement final du projet, que ce soit en termes de risques opérationnels mais aussi de risques commerciaux. En effet, les bailleurs de fonds auront des critères très précis sur les assurances requises basés sur leur propre analyse de risques, en prenant en compte les scénarios les plus adverses.

La définition, l'évaluation et la mise en place des couvertures d'assurance suivent un processus très rigoureux qui commence généralement dans les étapes préliminaires d'ingénierie, de telle façon que le design des installations soit pris en compte très tôt dans le processus afin de limiter les risques et ainsi limiter l'ampleur des couvertures. Il est important de comprendre ces différentes étapes qui ont un impact sur les coûts finaux, mais aussi sur le design des installations de façon générale :

- Pendant la phase Pre-FEED de l'ingénierie (environ 36 mois avant la décision d'investissement finale) :
 - C'est le premier niveau d'évaluation des risques qui va résulter en un *Project Risk Mapping*. C'est ce document qui va servir de base dans les différentes décisions à être prises afin de mesurer, limiter et assurer le risque. Ce document va aussi permettre d'initier des discussions avec les différentes firmes d'assurance
 - À cette étape, le projet rencontre les firmes d'assurance pour commencer des discussions à haut niveau, avec pour but premier d'obtenir de la rétroaction et des mises à jour le marché afin d'améliorer le design des installations en fonction des derniers événements dans le marché (par exemple si un problème est survenu sur un projet et que ce problème peut être duplicable, il est important de le savoir pour le corriger en avance de phase. Ceci est une approche très classique dans la gestion du risque et de son coût inhérent).
- Pendant la phase FEED de l'ingénierie (qui commence 12-18 mois avant la décision d'investissement finale)
 - L'entreprise va engager un ou plusieurs brokers en assurance (ex : Aon, Marsh, Allianz, Lockton, McGriff...) afin de rentrer dans un détail plus précis.

- Le projet va travailler avec ce/ces brokers afin de préparer un plan d'assurance adéquat en travaillant sur les risques lors de la construction et des opérations, en préparant des polices préliminaires d'assurance tout risque, en travaillant avec le contracteur principal afin d'évaluer les risques terrestres et maritimes (mais aussi sur les opérations commerciales), et enfin en initiant la discussion avec les bailleurs de fonds pour comprendre leur atteinte. À cette étape, une certaine emphase sera mise aussi sur la conformité de ces assurances avec le cadre réglementaire canadien et québécois.
- Une étude importante sera également effectuée lors de cette phase en lien avec l'*Estimated Maximum Loss* (« EML »). Cette étude est une étude d'ingénierie qui va modéliser les impacts du pire scénario pendant la construction et les opérations. À cette étape, il est difficile pour GNL Québec d'indiquer ce montant car il faudra finaliser l'étape FEED pour réaliser cette étude.
- L'étude EML est un pré-requis pour les bailleurs de fonds, les financiers et les assurances, et doit suivre toutes les meilleures pratiques et considérer l'intégralité des impacts que ce soit avec les tierces parties ou l'environnement. Cette étude sera indépendamment auditée et validée avant le financement par les bailleurs de fonds.
- Juste avant la signature des documents finaux pour la construction et le financement :
 - Lors de cette étape, l'intégralité des risques (et leur évaluation) est revue par les financiers et les compagnies d'assurance. Cela couvre les risques commerciaux (accords d'approvisionnement, accords de vente, accords EPC etc.), mais aussi les risques techniques.
 - À cette étape un rapport final est produit pour s'assurer que les couvertures d'assurance sont en adéquation avec le besoin, et que le risque commercial est également bien partagé entre les différentes parties. C'est à ce moment que les polices d'assurance sont négociées et mises en place.
- Pendant la construction et les opérations :
 - Les activités d'assurance sont plus limitées une fois la construction et les opérations engagées. Des audits et renégociations ont évidemment lieu, mais le travail principal a été réalisé avant la mise en construction/opération. Cependant des guides opérationnels supplémentaires peuvent être créés ou demandés afin de satisfaire les différentes phases d'audit.

Le graphique suivant propose une vision simplifiée préliminaire des polices d'assurance généralement en place pendant la partie construction et opérations, et qui sont requises par les bailleurs de fonds. Ainsi, des risques tels que les délais de construction et de

mises en opérations, les interruptions de production, les dommages aux installations, les dommages aux tiers (que ce soit au niveau de l'usine ou du transport), le terrorisme, les assurances employés, les risques environnementaux et de pollution, les risques professionnels et les risques de transport ou de pertes de cargaison sont considérés et assurés à travers les différentes polices d'assurance.

Construction Phase	Operating Phase
CONSTRUCTION ALL RISKS / DELAY IN START UP	PROPERTY ALL RISKS / BUSINESS INTERRUPTION
PROJECT CARGO / DELAY IN START UP	
PROJECT THIRD PARTY LIABILITY	OPERATION THIRD PARTY LIABILITY (Marine)
	CHARTERS' LIABILITY
	MARINE TERMINAL OPERATION LIABILITY
	TERRORISM
LOCAL EMPLOYERS LIABILITY/WORKERS COMP	LOCAL EMPLOYERS LIABILITY/WORKERS COMP

À cette étape du projet, il est impossible de fournir la granularité des niveaux de couverture pour chacune des grandes polices ci-haut, mais pour un projet de ce type, il est typique que le niveau de couverture soit de l'ordre de 200M \$US par occurrence pour les enjeux de responsabilité pendant la phase de construction et de 250M \$US par occurrence pendant la phase d'opérations, en ce qui a trait à la responsabilité (*liability*), dommages au tiers. Il est aussi typique pour des projets similaires d'avoir des couvertures pour interruption d'opérations, délai dans la mise en service et dommages aux installations avec une limite approximative de 2,5G \$US. En général, un tampon supplémentaire est ajouté aux montants ci-haut en ce qui concerne les dommages aux installations, les délais de mise en service et les interruptions d'opérations si ces couvertures sont disponibles dans le marché d'assurance.

Le tableau suivant fourni aussi la liste des compagnies d'assurance typiquement impliquées dans la fourniture de polices d'assurance pour les projets de GNL (et les opérations connexes), en phase de construction et opération.

Compagnies	Localisation
Munich Re	Munich/Londres
Swiss Re	Zurich/Londres
Zurich	Zurich/Londres
Allianz	Munich/Londres
AXA XL	Londres
Scor	Londres/Paris
AIG	Londres/New York
Sompo	Londres
Tokio Marine/HCC	Allemagne/Japon/Londres
Convex	Londres
PIC	Beijing
Arch	Londres
Axis	Londres
Helvetia	Suisse
Berkshire Hathaway	New York
StarrTech	New York
Validus	New York
Lloyds of London Syndicates	Londres
Markel	Londres
StarStone	Londres
Kiln	Londres
Amlin	Londres
Argenta	Londres
Lancashire	Londres
Hardy	Londres
Neon	Londres
CAN	Londres

ANNEXE 1



RICHE EN EXPERTISES

Retombées
économiques du
projet Énergie
Saguenay

Le XX 2019

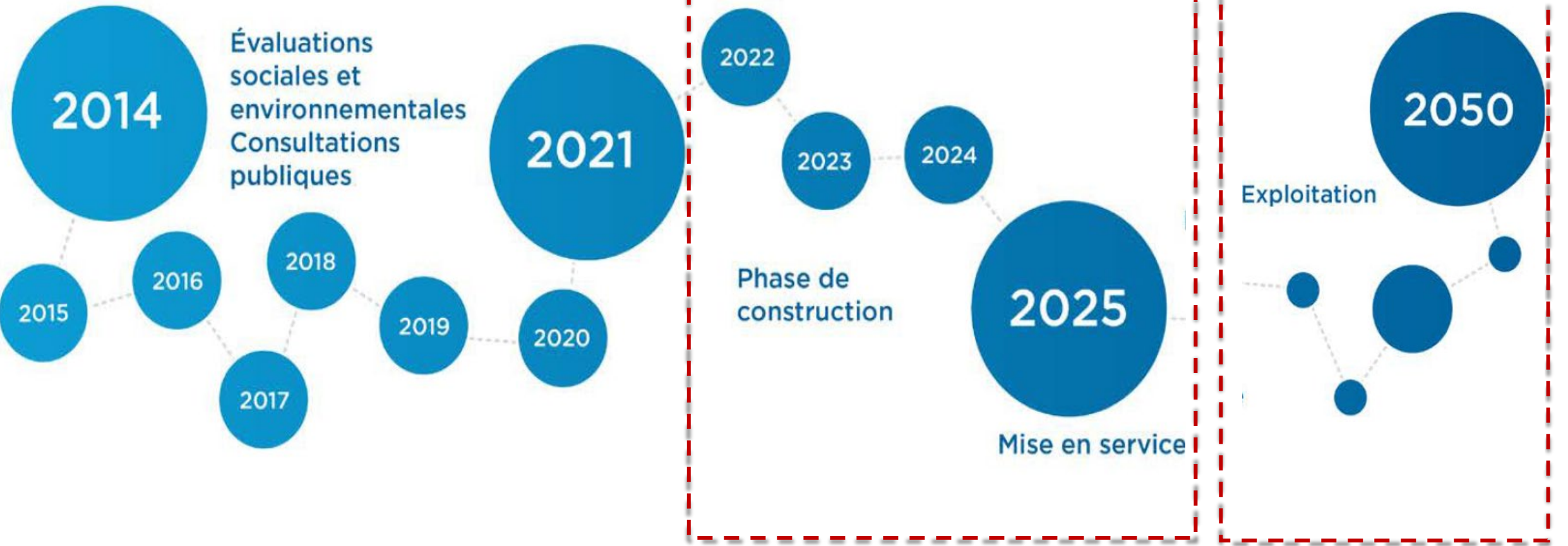
MALLETTE

Avec vous, là où ça compte.

Investissements pour la construction et dépenses d'exploitation du projet Énergie Saguenay

Construction sur 4 ans :
7,8 milliards \$

Dépenses annuelles d'exploitation :
3,2 milliards \$
Dépenses totales d'exploitation x 25 ans = **79,9 milliards \$**







Usine, réservoirs et installations maritimes

Construction

- Dépenses en immobilisations pour la construction de l'usine, incluant salaires, biens, services professionnels, contingence et profit pour :
 - Installations de liquéfaction
 - Réservoirs
 - Conduites de chargement
 - Frais de démarrage, rodage et aménagement du site
 - Installations maritimes

Exploitation





- Dépenses annuelles d'exploitation incluant :
 - Achat de gaz naturel
 - Salaire et avantages sociaux
 - Amortissement
 - Frais de gestion et d'administration
 - Assurances et taxes
 - Équipements, matériel et pièces de rechange
 - Entretien et interruptions
 - Produits chimiques et gestion des déchets
 - Électricité
 - Postes de ravitaillement, de réception et traitement d'eau
 - Gestion des déchets

	Construction 4 ans	Exploitation 1 an
 Valeur ajoutée	2,9 G\$	2,9 G\$
 Revenus gouvernementaux	349 M\$	325 M\$
 Parafiscalité	335 M\$	16 M\$
 Création d'emplois	7 280	6 456

Construction

Exploitation

2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2051

	Exploitation sur 25 ans
 Valeur ajoutée	73,1 G\$
 Revenus gouvernementaux	8,1 G\$
 Parafiscalité	419 M\$
 Création d'emplois	6 456

Retombées économiques - construction sur 4 ans

Ensemble du Canada

- 🏠 Valeur ajoutée : 2,9 G\$
- 📊 Revenus gouvernementaux : 349 M\$
- 📊 Parafiscalité : 335 M\$
- 👤 Création d'emplois : 7 280

Reste du Canada

- 🏠 Valeur ajoutée : 353 M\$
- 📊 Revenus gouvernementaux : 180 M\$
- 📊 Parafiscalité : 41 M\$
- 👤 Création d'emplois : 707

Indirectes - Québec





- 🏠 Valeur ajoutée : 1 G\$
- 📊 Revenus gouvernementaux : 62 M\$
- 📊 Parafiscalité : 79 M\$
- 👤 Création d'emplois : 2 396

Directes - Québec





- 🏠 Valeur ajoutée : 1,55 G\$
- 📊 Revenus gouvernementaux : 107 M\$
- 📊 Parafiscalité : 215 M\$
- 👤 Création d'emplois : 4 177

Retombées économiques - exploitation – sur 25 ans





Ensemble du Canada

-  Valeur ajoutée : 73,1 G\$
-  Revenus gouvernementaux : 8,1 G\$
-  Parafiscalité : 421 M\$
-  Création d'emplois : 6 456





Reste du Canada

-  Valeur ajoutée : 52 G\$
-  Revenus gouvernementaux : 6 G\$
-  Parafiscalité : 53 M\$
-  Création d'emplois : 5 102

Indirectes - Québec

-  Valeur ajoutée : 12 G\$
-  Revenus gouvernementaux : 2 G\$
-  Parafiscalité : 266 M\$
-  Création d'emplois : 1 034

Directes - Québec

-  Valeur ajoutée : 9 G\$
-  Revenus gouvernementaux : 77 M\$
-  Parafiscalité : 102 M\$
-  Création d'emplois : 320